

protesté contre toute participation de leur part dans les tripotages du Panama. M. Rouvier, qui est un ancien premier ministre, a été particulièrement vif.

« Depuis quelques jours, a-t-il dit, des rumeurs lui apprennent que son nom figure sur une liste de chéquier avec indication du pot-de-vin qu'il aurait touché. L'orateur a tout d'abord haussé les épaules. On a dit ensuite qu'on l'épargnerait pour ne pas le pousser à des vengeance. En vérité, l'orateur a-t-il mérité un tel outrage ?

Voici ce que l'orateur peut affirmer à la Chambre : la fille de l'homme qui s'est constitué en grand accusateur public s'est présentée dernièrement au domicile de l'orateur; elle n'a jamais été reçue; elle venait voir M. Rouvier, disait-elle, parce qu'il était absolument étranger à l'affaire du Panama, et parce que seul il pouvait sauver la vie de son père.

On a dit que M. Bourgeois serait intervenu récemment en ma faveur. Eh bien! je l'adjure de dire la vérité à la Chambre. Est-il vrai, mon cher collègue, que vous ayez fait quelques démarches pour empêcher que je sois compromis dans l'affaire du Panama ?

(M. Bourgeois fait de sa place un signe de tête négatif.)

M. Rouvier. — Merci, mon cher collègue, je n'attendais pas moins de votre loyauté.

En 1892, l'orateur a obtenu un arrêté unanime proclamant l'innocence des accusations portées contre lui.

Et cependant, une certaine presse a toujours persisté à l'accuser.

Vraiment, ce sont là des procédés inqualifiables, surtout vis-à-vis d'un homme qui a toujours combattu pour ses idées politiques à visage découvert.

L'orateur ne connaît pas Arton. Il oppose à l'accusation lancée contre lui le démenti le plus formel et la protestation la plus indignée.

Qu'il puisse au moins laisser à son enfant le nom d'un homme, en butte, il est vrai, aux plus basses accusations, mais qui s'est toujours justifié.

Les députés qui ont pris la parole ont tous demandé d'être impliqués dans les poursuites engagées contre leurs trois collègues, afin de pouvoir faire établir leur innocence.

M. Darlan, ministre de la justice, est monté ensuite à la tribune. Il a déclaré que le nom de M. Salis n'a jamais été prononcé par Arton, mais bien ceux de MM. Goirand, Jullien, Clovis Hugues et Rouvier.

Arton affirme avoir fait remettre de l'argent à MM. Clovis Hugues, Jullien et Rouvier par des intermédiaires, mais le juge d'instruction n'a pas trouvé des preuves suffisantes. En outre, Arton accuse M. Goirand d'avoir reçu directement 6000 francs; mais le procureur général n'en a pas trouvé la preuve.

M. Darlan a ajouté que les députés incriminés ne peuvent être poursuivis que sur réquisition du juge d'instruction et qu'il va demander à ce dernier s'il a l'intention de les poursuivre.

Il a demandé de suspendre la séance. Cette suspension a duré de 3 1/2 h. à 5 1/2 heures.

A la reprise de la séance, M. Darlan a déclaré que le procureur général estime qu'aucune nouvelle demande de poursuites ne peut être introduite, car aucun fait nouveau ne s'est produit.

M. Le Moigne a déposé ensuite son rapport, tendant à autoriser les poursuites contre MM. Boyer, Maret et Naquet, cette autorisation ne préjugeant d'ailleurs en aucune façon la question de savoir si l'accusation portée contre ces députés est fondée ou non.

MM. Boyer et Maret ont déclaré qu'ils voteront les poursuites, qui leur permettront de prouver leur innocence.

Le président de la commission a lu une dépêche de M. Naquet, qui est à Londres, protestant de son innocence.

Puis la Chambre a voté sans scrutin et presque à l'unanimité l'autorisation de poursuites.

M. Rouanet, socialiste, a proposé alors de nommer une commission d'enquête pour le Panama, et a demandé l'urgence en faveur de sa motion.

M. Méline, président du Conseil, a déclaré repousser l'urgence. Il a expliqué, d'autre part, que l'enquête ne pourra s'ouvrir qu'après que l'instruction judiciaire actuelle sera terminée, autrement la commission empièterait sur le pouvoir judiciaire. M. Méline a montré enfin le danger de prolonger l'agitation actuelle et a invité la Chambre à reprendre ses travaux ordinaires.

M. Lavertujon a déposé l'ordre du jour suivant : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et prenant acte de sa promesse de communiquer le dossier, décide d'ajourner la nomination de la commission d'enquête. » Cet ordre du jour a été accepté par M. Méline.

La première partie, approuvant les déclarations du gouvernement, a été votée par 329 voix contre 243; la seconde partie a été votée par 270 voix contre 268, c'est-à-dire à deux voix de majorité seulement.

Le naufrage de la « Ville-de-Saint-Nazaire. »

Le correspondant de la Press-Association de Greenock, télégraphie que le steamer Yanavira, arrivé dimanche soir des Etats-Unis à Greenock (côte anglaise), avait à bord 16 survivants de l'équipage du paquebot français la Ville-de-Saint-Nazaire qui a sombré près du cap Hatteras, le 8 courant.

Le capitaine Weston rapporte qu'il a rencontré le 12 courant à 10 h. 40 du matin, par 31°25 latitude Nord et 71°22 longitude Ouest (Greenwich), un canot monté par 16 hommes d'équi-

page du Saint-Nazaire. Ils étaient sans vivres et sans eau depuis quatre jours et se trouvaient dans un état de grand épuisement. Quelques-uns d'entre eux étaient dans un état voisin de la démente.

Après avoir reçu les plus grands soins, ils racontèrent leur terrible aventure. Une voie d'eau se déclara sur le Saint-Nazaire le 8, dirent-ils, et le navire sombra à 253 milles de New-York.

Le vapeur avait à bord 70 hommes d'équipage et 41 passagers. Tous s'embarquèrent dans quatre canots, dont deux étaient montés par 29 personnes, un par 7 et le quatrième par 6.

Le canot rencontré par le Yanavira était un des deux qui avaient à bord 29 personnes; mais 13 de celles-ci succombèrent de faim, de soif et de froid pendant les quatre jours passés à la dérive.

Après le sauvetage, le Yanavira plaça une vigie au haut du grand mât, mais elle ne découvrit aucune trace des autres canots.

Parmi les 16 hommes sauvés par le Yanavira se trouve le second du Saint-Nazaire.

Les naufragés ont été conduits chez le consul de France, à Glasgow, qui va les rapatrier.

Le Daily-News donne les noms suivants des survivants du naufrage de la Ville-de-Saint-Nazaire ramenés à Greenock par le Yanavira :

Pierre Nicolai, officier en second; Germini, second mécanicien; Prosper Lorezetti, troisième mécanicien, qui sont de Marseille; Siau-vianelli, passager cubain.

Les douze autres naufragés sont des hommes d'équipage, originaires de la Martinique.

Les affaires d'Orient.

Le prince Constantin de Grèce a quitté hier Volo et est parti pour Larissa, à la frontière turque.

Les troupes des puissances occupent depuis hier le fort de Boutsonarion, près de la Canée.

Des officiers russes et anglais étaient allés annoncer aux insurgés chrétiens de Retimo la proclamation de l'autonomie. Les insurgés ont envoyé des parlementaires à leur rencontre, mais les Turcs ont tiré sur ces derniers. Une vive fusillade s'en est suivie entre les Turcs et les insurgés, et les officiers ont dû rebrousser chemin.

NOUVELLES SUISSES

Zurich. — Une assemblée des délégués de l'Association suisse des patrons confiseurs a eu lieu lundi à Zurich. La plupart des délégués, au nombre d'une cinquantaine, venaient de la Suisse orientale. On ignore encore les décisions prises par l'assemblée.

Grand Conseil. — Lundi, le Grand Conseil zurichois a renvoyé à l'examen d'une commission un projet de loi relatif à l'impôt sur les successions. Le Grand Conseil a en outre décidé d'augmenter de trente hommes l'effectif du corps de police cantonal.

Berne. — Incendie de la gare de Berne. — Le montant des dégâts causés à la gare de Berne par l'incendie du 21 mars ont été officiellement fixés à 152,130 fr. 55.

Banque populaire. — L'assemblée des délégués de la Banque populaire suisse a eu lieu lundi à Berne. Elle a décidé de fixer le dividende pour 1896 au 5 %.

Une grosse partie du reliquat du bénéfice sera versée au fonds de réserve, et le solde porté au compte de l'exercice 1897.

Condamnation d'une marâtre. — Nos lecteurs se souviennent sans doute de cette jeune Louise Reichen, de Sigriswyl, qu'on trouva un matin, en plein hiver, à demi gelée au bord de la route. La pauvre, battue par la femme Santschi, chez qui elle était en pension, s'était enfuie pour échapper aux mauvais traitements et avait été saisie par le froid. Louise Reichen succomba peu après à l'amputation des deux jambes qu'on avait été obligé de lui faire subir.

La femme Santschi a comparu samedi devant le tribunal correctionnel de Thoune. Elle a été condamnée à 8 jours de prison. Son défenseur a immédiatement interjeté appel de ce jugement.

CANTON DE VAUD

Aigle. — Dans leurs séances du 25 et du 27 mars, les conseils communaux d'Aigle et d'Ollon ont voté à l'unanimité et d'urgence l'autorisation d'utiliser le domaine communal pour la construction d'un tramway électrique Aigle-Ollon-Villars.

Bex. — Mercredi dernier, en descendant des troncs de bois du Fratschy aux Pars, au-dessus de Bex, le nommé A. Oreiller a été victime d'un accident. Une bille l'a si malheureusement atteint qu'il a eu la jambe fracturée. La guérison sera de longue durée.

Oreiller est père d'une jeune famille. En présence de son infortune quelques personnes charitables de Gryon et de la Posse ont décidé d'ouvrir une souscription en sa faveur.

Dimanche après midi, à Bex, un nombreux convoi funèbre accompagnait à sa dernière demeure un jeune homme de 24 ans, employé aux mines et salines, qui avait succombé à un bien triste accident. En aidant à décharger une lourde cuve, il a été renversé par le poids de celle-ci. Sa chute a occasionné des lésions si graves qu'il a dû être transporté à son domicile, où il a succombé vingt-quatre heures après.

Ce jeune homme faisait la joie de ses parents et il comptait un grand nombre d'amis. La population a voulu prendre part à la douleur de cette famille si cruellement éprouvée.

Montreux. — La paroisse catholique romaine de Montreux vient d'acheter un terrain pour y construire un bâtiment d'école pour les garçons.

Chaulin-sur-Clarens. — Lundi matin, jour de l'incendie de Chaulin, la justice de paix a fait arrêter un nommé K., qui, la veille, sous l'influence du nectar d'octobre, a prononcé dans un établissement de Brent, d'imprudentes paroles qui ont motivé son arrestation.

Chacun croit que l'on n'est absolument pas sur la trace du véritable auteur des incendies qui ont éclaté dans la région durant ces dix derniers mois.

Dimanche 28, époque néfaste, de lugubre mémoire, anniversaire des attentats récents, une surveillance toute spéciale bien dirigée avait été organisée dans les villages voisins, mais sans résultat aucun.

Le nommé V., arrêté puis relâché, et de nouveau arrêté après le sinistre de Pertit, est sorti de prison samedi.

Vevey. — Lundi matin, à 4 heures, à Vevey, un agent de police qui faisait une ronde aperçut un ouvrier italien posté près de la fontaine de la rue du Centre et armé d'une canne plombée. L'agent lui demanda ce qu'il comptait faire de cette canne. — « Ça ne vous regarde pas ! » répondit l'italien et, comme l'agent s'approchait, l'étranger sortit de sa poche un tranchant et le frappa au visage. Un autre agent arrivé sur ces entrefaites au secours de son collègue fut également blessé aux lèvres et au menton.

Les deux gardiens de la paix réussirent toutefois à désarmer le malandrin et à le conduire au poste.

Ecublens. — La soirée donnée dimanche dernier par la Société dramatique d'Ecublens a eu un succès dépassant toute prévision, et cependant il n'est pas aisé de jouer du Molière. « Vraiment, nous écrivait-on, à voir cette troupe de jeunes gens composée uniquement de garçons de la campagne, toute personne impartiale a dû reconnaître que la somme de travail a dû être immense, étant donné surtout qu'il n'y avait pas de directeur. »

Lonay. — Les débris d'un homme écrasé par le train de nuit ont été retrouvés ce matin sur la voie ferrée près de Lonay. Les membres déchiétés étaient dispersés sur une longueur de 40 mètres. Le cadavre est méconnaissable; les habits ainsi que la chair ne font plus qu'une bouillie, où il est impossible de trouver le moindre indice d'identité.

Eclépens. — On nous écrit :

Un pauvre homme venant de Romainmôtier avec sa femme et sa fillette se rendait l'autre jour à Echallens avec un char chargé de tout son mobilier. Un peu avant d'arriver au village d'Eclépens, à la plus forte rampe, les freins du char ne fonctionnant pas bien, le cheval fut entraîné par la charge et le char vint verser au contour de la route près de l'église. Les trois personnes ont été ensevelies sous les meubles. Le mari a été relevé dans un triste état, il avait perdu toute connaissance et avait de fortes contusions à la tête; le sang jaillissait. Sa femme avait aussi des contusions à la tête et aux jambes, mais sans gravité. La fillette heureusement s'en est tirée saine et sauve. De braves citoyens sont accourus aux cris désespérés et ont prodigué tous les soins possibles à ces malheureux.

Il faisait peine à voir le désespoir de cette pauvre mère et de cette enfant à la vue de leur époux et père blessé, du mobilier et de la vaisselle en grande partie cassé. Le cheval n'a point eu de mal.

LAUSANNE

Emprunt communal.

Dans sa séance du 29 mars, la Municipalité, usant des pouvoirs qui lui ont été donnés par le Conseil communal, a adjugé l'emprunt de huit millions au groupe représenté par l'Union Financière de Genève.

L'emprunt sera émis en obligations 3 0/0 remboursables au pair en 50 années, à partir de 1898.

Il est pris ferme par les contractants au cours de 92 0/0 sans condition de paiement à l'étranger des coupons d'intérêt et obligations remboursables.

Le Syndicat adjudicataire est composé de l'Union Financière de Genève, du Bankverein suisse, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit lyonnais et des banques et maisons de banque du canton de Vaud.

Relativement aux circonstances et à la situation politique générale en Europe, on peut considérer les conditions obtenues par la Municipalité comme étant très favorables.

(Communiqué)

La statue de Davel.

Dans sa séance du 26 mars, la commission exécutive des monuments Davel a décidé de constituer une commission spéciale chargée d'étudier le texte des inscriptions devant figurer sur le socle du monument de la Cité.

Cette commission a été formée comme suit : MM. Favey, vice-président de la commission exécutive, Ruffy, conseiller fédéral, Dumur, président du Tribunal de Lausanne, P. Ceresole, député, Emile Bonjour, rédacteur, E. Corveon, avocat, B. van Muyden, municipal, R. Lugeon, sculpteur.

Sur le socle même de la statue figureront sans doute la dédicace et une ou deux dates. Sur les côtés du monument sont réservés deux cartouches pouvant recevoir chacun une inscription dont le texte ne doit pas dépasser cinquante lettres.

Ecoles primaires.

Les vacances des Ecoles primaires commenceront jeudi 1^{er} avril. La rentrée des classes aura lieu lundi 19 avril, à 7 heures du matin, et la fête des promotions le même jour, à 2 heures de l'après-midi, au temple de Saint-François.

Beaux-Arts.

La Société vaudoise des Beaux-Arts organise, pour le mois de septembre, une exposition à Lausanne, avec loterie de tableaux.

Club alpin

Demain soir, à 8 heures, au local de la section des Diablerets, il y aura conférence avec projections sur les causes et la formation des déserts par M. le professeur Lugeon.

Société suisse d'ameublement.

La Société suisse d'ameublement, qui a repris l'actif et le passif des maisons Welti-Heer et Wanner, s'est constituée hier définitivement dans une séance tenue au Musée industriel.

Les statuts ont été approuvés. Le Conseil d'administration reste composé des mêmes membres qui formaient le comité d'initiative. MM. Zwahlen, serrurier, Strudel-Fischer, à Lausanne, Rosset, à Montreux, ont été nommés vérificateurs des comptes.

La Société a décidé de conclure un emprunt de 200,000 fr. destiné à l'agrandissement des installations.

L'impératrice d'Autriche à Territet.

La Revue donne les détails suivants sur le séjour de l'impératrice d'Autriche à Territet :

L'impératrice Elisabeth passe très simplement son temps à Territet. Elle se lève de bonne heure, à 5 heures, déjeune sommairement, et à 7 heures part toute seule, faire une promenade d'une heure et demie. Elle rentre ensuite au Grand-Hôtel, où elle passe le reste de la matinée.

A une heure vingt, elle monte tous les jours à Glion, par le funiculaire, et elle n'en redescend qu'à 5 heures. Là haut, elle arpente les nombreux et ravissants sentiers-promenades créés par l'initiative de la Société d'utilité publique et des maîtres d'hôtels.

Vaudois en Grèce.

Sait-on que les trois fils aînés du roi de Grèce, les princes Constantin, Georges et Nicolas, ont été élevés par un Vaudois, bourgeois de Vaulion, M. Constant Guignard ?

Après avoir fabriqué des sabots dans sa jeunesse, M. Guignard suivit les cours de l'école normale libre de Grandchamp. Puis il enseigna dans une école de Smyrne (Asie mineure), étudia ensuite en Allemagne et à Genève. Enfin, il y a quinze ans, il fut nommé précepteur des fils du roi Georges et il est resté dès lors à la cour hellénique.

Navigation.

Le service du printemps des bateaux de la Compagnie générale de Navigation, sur le lac Léman, commencera jeudi 1^{er} avril prochain.

Travaux manuels.

On peut voir dès aujourd'hui, au bâtiment d'école primaire de Beaulieu, une exposition fort intéressante.

L'hiver dernier, des cours de menuiserie ont été donnés aux élèves garçons par MM. Perret et Rey, instituteurs, et des cours de cartonnages par MM. Cardis et Delacrétaz.

Ce sont les travaux de ces élèves qui sont exposés, les travaux de menuiserie à l'entresol et les travaux de cartonnages au second étage.

Cette exposition vaut vraiment la peine d'être visitée. Sous la direction de maîtres habiles et sachant tenir compte des aptitudes de leurs élèves, ces derniers ont fabriqué des objets très réussis et leurs efforts méritent d'être encouragés.

L'exposition sera ouverte tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir, jusqu'à dimanche prochain à 5 heures.

Banque cantonale vaudoise.

La Gazette croit savoir que M. Isoz, architecte, a été chargé de faire des études définitives pour le nouvel hôtel de la Banque cantonale, afin qu'un devis précis puisse être soumis au conseil fédéral. Le bâtiment coûtera probablement d'un million et demi à deux millions de francs.

Arrestation.

La police a procédé hier soir à l'arrestation d'un jeune homme qu'elle soupçonne être l'auteur du vol commis dans la journée de dimanche chez M. Giron, horticulteur au Maupas. Il s'agirait d'un employé de la maison.

Au moment où on l'a arrêté, il était en train de faire la fête en peu recommandable compagnie. On l'a trouvé porteur d'une assez forte somme.

Ligne Chardonne-Mont-Pélerin.

Nous extrayons des messages du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale les renseignements suivants sur le projet du chemin de fer funiculaire Chardonne-Mont-Pélerin, pour lequel une concession a été demandée par MM. Gustave Michel, député, Eug. Michel, propriétaire du Grand-Hôtel de Vevey, F. Chollet, négociant, et Giliéron et Amrein, constructeurs mécaniciens, à Vevey.

La ligne aura son point de départ (600 mé-